

INSCRIPTIONS SCOLAIRES - Année 2024/2025

Uniquement pour l'entrée en petite section de maternelle et les nouveaux arrivants

Clôture des inscriptions : le 30 mai 2024 !

1) PREINSCRIRE VOTRE ENFANT EN MAIRIE (avenue Jules Ferry)

Seul(e) le père ou la mère peut effectuer cette démarche !

- « Demande de scolarisation » à compléter
- Pièce d'identité du père ou de la mère qui demande l'inscription scolaire
- Original et copie du livret de famille (pages des parents et de tous les enfants)
- Les **2 justificatifs** de domicile suivants :
 - Bail, *si vous êtes locataire*, ou acte de propriété, *si vous êtes propriétaire*
 - Facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone fixe de moins de 3 mois (**NB : les factures de téléphone portable ne sont pas admises**) ou attestation d'assurance habitation datée de moins de 3 mois (En cas d'hébergement : nous consulter)
- En cas de séparation ou de divorce : jugement du juge aux affaires familiales

Si enfant en garde alternée, l'autre parent fournira également sa pièce d'identité, ses 2 justificatifs de domicile et rédigera un courrier dans lequel il donne son accord pour la scolarisation sur Toulouges.

Si aucun jugement n'a eu lieu :

 - . Le parent qui demande l'inscription scolaire rédigera une attestation sur l'honneur, certifiant qu'aucune mesure officielle n'a été prise concernant l'enfant, sur l'exercice de l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant ;
 - . Quant à l'autre parent, il rédigera une attestation dans laquelle il ne s'oppose pas à la scolarisation sur Toulouges, à laquelle il joindra sa pièce d'identité.

2) EFFECTUER L'ADMISSION DE VOTRE ENFANT AUPRES DE L'ECOLE

Afin de finaliser l'inscription :

- **Pour l'école maternelle Ludovic Massé** (enfants nés en 2019-2020-2021)
appeler la directrice, Madame Joëlle ILLES, les jeudis (tél : **04.68.54.46.25**),
afin de convenir d'un rendez-vous (possibilité de la contacter également par mail : Ce.0660373X@ac-montpellier.fr). La présence de l'enfant à ce rendez-vous est obligatoire.
Merci de lui apporter :
 - . Original du carnet de santé + photocopie de la page des vaccins (obligatoire)
 - . Certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école
 - . 4 photos d'identité (seulement pour les petites sections)Les enfants nés en 2022 ne pourront pas être accueillis pour l'année scolaire. Toutefois, en cas de nouvelles directives ministérielles, ils pourront être pré-inscrits en mairie mais ne seront pas reçus par la directrice.
- **Pour l'école élémentaire Jean Jaurès**
appeler le directeur, Monsieur Christophe SENDRA (tél : **04.68.56.56.23**)
afin de convenir d'un rendez-vous et lui apporter :
 - . Certificat de radiation (pour les enfants qui étaient scolarisés dans une autre école primaire ou ne venant pas de l'école maternelle Ludovic Massé de Toulouges)
 - . Dossier scolaire de l'ancienne école
 - . Original du carnet de santé + photocopie de la page des vaccins (obligatoire)

IMPORTANT

Pour les enfants déjà scolarisés à l'école maternelle Ludovic Massé, l'inscription en classe supérieure est automatique, y compris en CP, à l'école élémentaire Jean Jaurès.
Toutefois, **si vous aviez bénéficié d'une dérogation pour l'entrée en maternelle, il faudra renouveler votre demande de dérogation pour l'entrée en CP** (nous consulter).